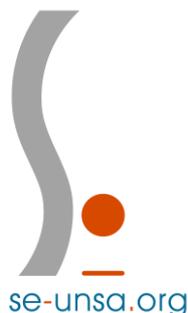


Montpellier, le 09 mai 2017



À Monsieur L'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

**Objet : Mise en place du télé service LSU**

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Les écoles du département ont reçu des brochures « livret scolaire unique » accompagnées d'un courrier du ministère demandant aux collègues de les distribuer aux familles.

Cette brochure, à laquelle nous pourrions rajouter le message électronique du directeur de cabinet de Mme le recteur, pose un problème d'efficacité. Elle précise en effet que ce livret est accessible en ligne et indique que l'école leur transmettra un identifiant et un mot de passe. Or, comme vous le savez, l'application n'est pas fonctionnelle. Les écoles n'ont ainsi reçu aucun identifiant et aucun mot de passe à destination des parents.

C'est pourquoi, pour éviter que les parents s'adressent massivement aux directrices et directeurs, voire aux enseignants pour récupérer leurs codes d'accès, nous vous demandons de sursoir à ce dispositif dans l'attente de la mise en service de cette application.

En cas d'impossibilité, le SE-Unsa 34 vous demande d'envoyer le plus rapidement possible une information à joindre à la brochure distribuée expliquant aux parents la mise en service ultérieure de ce service en ligne.

Veillez croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en notre attachement au service public d'éducation

**Jean-Robert BIGGIO**  
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34